



**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire
du mardi 15 mars 2022**

Réf. 1242

Johanne Verge et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 15 février
5. Proposition sur l'allocation de ressources syndicales 2022-2023 (**document joint**)
6. Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique
7. Négos 2020 et 2023
8. Questions diverses
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Johanne Verge à titre de présidente d'assemblée.

Il est proposé par Jonathan Martel, appuyé par Ariane Robitaille,
d'élire Johanne Verge à titre de présidente d'assemblée.

ÉLUE PAR ACCLAMATION

3. Adoption de l'ordre du jour

Johanne Verge fait la lecture de l'ordre du jour et informe l'assemblée d'un nouveau point
5-Admission des nouveaux membres.

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Manon Riopel,
d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 15 février 2022

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
d'adopter le procès-verbal du 15 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

- **Modification aux règlements du calendrier scolaire.** Andréane St-Hilaire informe l'assemblée que la résolution a été présentée à Guy Gibeau, de même que la recommandation sur la semaine de soutien à la réussite de l'an prochain, mais que les négociations n'ont pas encore débuté.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Francis Boudreau, appuyé par Lynda Champagne, **d'admettre à titre de nouveau membre Frédéric Côté-Boudreau et Jean-François Rioux, enseignants en philosophie.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Proposition sur l'allocation de ressources syndicales 2022-2023 (document joint)

Isabelle Rivet présente la proposition. Actuellement, la libération syndicale accordée au SPPCM par le Collège est de 3,35 ETC, financée par le volet 1 des ressources enseignantes. L'exécutif syndical a été mandaté par le passé de demander des ressources supplémentaires, mais le Collège a refusé deux années de suite. Le comité exécutif constate que les tâches et les dossiers ne cessent d'augmenter et de s'alourdir, que les allocations allouées à l'exécutif sont insuffisantes notamment en raison du contexte de pandémie, de l'enseignement à distance, des négociations qui se terminent et des nouvelles qui commencent aussitôt, du remplacement de Sylvain Gallagher par Geneviève Rock qui nécessite de rebâtir le lien de confiance et qui nécessite davantage de suivis des dossiers et de l'augmentation du nombre de profs (environ 9 % dans la dernière année). Il est difficile de réduire le plan de travail, mais l'exécutif l'envisage. La demande d'allocation supplémentaire représente 0.04 % du volet 1.

Questions et interventions

Johanne Verge fait la lecture de la proposition.

Attendu que les ressources allouées pour libérer les officiers-ères syndicaux-ales ne suffisent pas à couvrir les tâches de leur mandat;

Attendu l'ampleur des dossiers dont sont responsables les officiers-ères syndicaux-ales;

Attendu l'augmentation du nombre de membres du SPPCM;

Attendu la réflexion d'élagage du plan de travail annuel de l'exécutif;

Il est proposé par Manon Bertrand, appuyé par Chantal Poirier, **que l'assemblée générale du SPPCM mandate les représentants-es au comité des relations de travail (CRT) pour demander une hausse des ressources de libération pour l'exécutif syndical à la hauteur de 0,15 ETC, ce qui ferait passer la libération totale de 3,35 ETC à 3,5 ETC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique

Mélanie Fortin-Boisvert, trésorière et responsable du comité vert, invite Rosalie Bentz-Moffet, prof de mathématiques et membre du comité vert à présenter le sujet.

Les constats du rapport publié en février 2022 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) font état de l'urgence climatique et des effets irréversibles sur les populations et les écosystèmes. Le comité vert invite les enseignants-es à faire de l'environnement une priorité et à passer à l'action. Rosalie souligne quelques-unes des actions menées par le comité vert, notamment la campagne de sensibilisation à la pollution numérique, la mobilisation dans le quartier et le dossier du café et des collations. Les petits gestes comptent, mais il faut agir collectivement. Le collectif *Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique* (TJC) <https://laplanetesinvite.org/events/travailleuses-et-travailleurs-pour-la-justice-climatique/> est un collectif de militants-es qui appelle les organisations syndicales à créer des liens et à se mobiliser pour le climat. Il travaille notamment à l'élaboration d'un cahier de demandes pour les prochaines négociations. Elle invite les membres du SPPCM à se joindre au comité vert, à ramener les enjeux environnementaux à l'ordre du jour et invite les membres à prendre connaissance du document « Projet Québec ZEN – Zéro émission nette », produit par le Front commun pour la transition écologique. Il s'agit d'une feuille de route de 14 thématiques pour la transition du Québec et atteindre la carboneutralité <https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/Feuille-de-route-Quebec-Zen-vers-abregee.pdf>.

Questions et interventions.

Mélanie souligne que des actions seront proposées au prochain Conseil fédéral de la FNEEQ du 4 au 6 mai prochains et elle invite l'assemblée à prendre position pour l'environnement.

8. Négos 2020 et 2023

Faute de temps, le sujet n'est pas abordé.

9. Questions diverses

Isabelle invite les membres à participer à la demi-journée d'étude sur l'enseignement à distance qui aura lieu le 23 mars.

10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Chantal Poirier,
de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 13 h 55.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Johanne Verge
Présidente d'assemblée